



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 31 janvier 2025

DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 17 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 31 janvier 2025, au centre de formation départemental ou en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente du CASDIS.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Madame Christelle HIVER - PCASDIS	x		
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)		x	
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame France FONGUEUSE (S)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)		x	
Madame Valérie KUMM (S)		x	
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x	x	
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)		x	
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)	X	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		X
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE		X
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Infirmière Jennifer RUIS	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Monsieur Pascal BOHIN, le Capitaine Jackie HOLLEVILLE et l'infirmière Jennifer RUIS ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via TEAMS.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMEULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

La séance s'est clôturée à 19h45.

DELIBERATION N°2

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment ses articles L3312-1 et L1424-27 ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif 2025 du garage départemental, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que ce débat constitue l'occasion de faire le point sur la situation financière de l'établissement et sur les perspectives de l'exercice à venir

Considérant l'exposé ci-dessous ;

Le débat d'orientation budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte financier contraint. A ce titre, le Garage Départemental a réalisé un travail d'optimisation des postes de dépenses, afin de respecter la baisse de 4.7 % des subventions d'équilibre demandée par le Conseil Départemental.

Afin d'intégrer ce contexte et d'envisager l'équilibre du budget, il est prévu une diminution des dépenses de fonctionnement, ainsi que la prise en charge par chacune des collectivités de l'achat de grosses pièces détachées (moteur, embrayage, etc.) sur leurs budgets d'investissement, les véhicules étant dans leurs patrimoines respectifs.

C'est au vu de ces éléments qu'il vous est proposé de débattre des orientations budgétaires 2025 du Garage départemental, tant sur la partie fonctionnement que sur l'investissement.

Les orientations en fonctionnement

Le présent chapitre dresse les tendances s'agissant des dépenses (I) et des recettes de fonctionnement (II).

I. Les dépenses de fonctionnement attendues en 2025

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2025 du Garage départemental seraient en baisse de 3,6% par rapport à l'exercice 2024¹. Leur répartition prévisionnelle est présentée au sein des paragraphes suivants.

¹ BP + BS + DM

A. Les charges à caractère général et de gestion courante

Les charges à caractère général constituent le principal poste de dépenses du Garage, soit 71% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour rappel, elles se composent des charges inhérentes à l'activité propre du Garage (carburant, pièces détachées, prestations extérieures, assurances, télépéages, etc.) et des frais généraux (fluides, maintenance et entretien des locaux, etc.). En 2024, elles constituaient un volume financier de 5,9 M€¹. Elles pourraient diminuer de 8% en 2025, et atteindre 5,4 M€.

Les dépenses de carburant ne devraient pas augmenter en 2025. L'enveloppe pourrait ainsi être reconduite.

Le montant des crédits dédiés à l'achat de pièces détachées serait proposé à la baisse pour atteindre un total de 1,1 M€ contre 1,6 M€ en 2024¹, soit une diminution de 28,7%. Cela s'explique notamment par l'arrêt de l'achat des grosses pièces détachées (moteurs, embrayages, etc.) sur le budget annexe, pour être comptabilisé en investissement sur les budgets des deux collectivités.

Il sera également proposé de diminuer les crédits dédiés à l'entretien des véhicules par le biais de prestations extérieures. Des pistes d'économies sont envisagées, à travers la réévaluation des exigences du service quant à l'opportunité des réparations réalisées.

Une augmentation du coût de la cotisation d'assurance est observée, en vue de la prise en compte de l'évolution des prix des pièces détachées et des prestations de remise en état de carrosserie, ainsi que de la hausse de la sinistralité. Concernant la hausse de la sinistralité, une commission spécifique a été mise en place en vue d'étudier les accidents et afin de responsabiliser les conducteurs dans les missions confiées.

B. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement du Garage. En 2024¹, elles s'élevaient à 1 970 000 €.

L'effectif des personnels permanents était de 38 agents au 1er janvier 2024 sur 40 postes prévus. Il est de 36 agents au 31 décembre 2024. 20 proviennent du Département et 16 du SDIS dont 4 sont en contrat à durée déterminée. Une augmentation de 210 K€ est envisagée, soit +10,7%, afin de prendre en compte le Glissement Vieillesse Technicité, l'évolution du RIFSEEP, la prime de sujétion et le poste de Chef de Groupement SPP.

A noter, au 1^{er} janvier 2025, que le Garage départemental accueille également quatre apprentis dont le financement est partagé entre le SDIS et le Conseil départemental, chaque entité supportant l'intégralité de la charge de l'apprenti recruté (soit un pour le SDIS et trois pour le Département).

II. Les recettes de fonctionnement envisagées pour 2024

Le budget du Garage départemental est principalement financé par les participations du Conseil départemental et du SDIS. Les autres recettes sont composées du FCTVA, du produit des ventes de ferraille et du remboursement par les assurances de sinistres automobiles.

Compte tenu de la baisse des dépenses de fonctionnement, et de la reprise prévisionnelle d'un résultat de fonctionnement 2024 positif, les participations du Conseil départemental et du SDIS diminueront pour atteindre un total de 7,4 M€, réparti selon la clé définie dans la Convention portant prorogation de l'existence du service commun entre le SDIS et le Département pour la gestion de l'entretien

automobile², soit 5 M€ pour le CD et 2,4 M€ pour le SDIS. Cela représente une diminution des participations de - 250 K€ pour le CD, et – 120 K€ pour le SDIS par rapport au budget 2024.

Les orientations en investissement

Le présent chapitre dresse les tendances s'agissant des dépenses (I) et des recettes d'investissement (II) projetées pour l'exercice 2025.

I. Les dépenses d'investissement envisagées

Les dépenses réelles d'investissement concernent l'équipement des sites d'Abbeville et de Glisy, ainsi que l'acquisition de matériels d'atelier. Elles sont estimées à 270 K€ sur l'exercice 2025. Le marché public relatif aux ponts élévateurs n'ayant pas été lancé en 2024, l'enveloppe de 90 K€ prévue à cet effet a été ajoutée à l'exercice 2025, ce qui justifie l'augmentation de crédits. Pour rappel, une enveloppe de 223 417 € était prévue en 2024¹.

L'équipement du site d'Abbeville

Les investissements 2025 sur le site d'Abbeville sont estimés à 15 K€ : l'achat d'une autolaveuse, de fontaines dégraissantes, le maintien en état du parc de matériel de levage (crics, vérins...).

L'équipement du site de Glisy

En 2025, une enveloppe de 140 K€ est estimée, principalement pour le remplacement des ponts élévateurs, et pour divers équipements techniques.

Pour les espaces communs, une enveloppe de 10 K€ est proposée pour le remplacement d'électroménager (sèche-linge) et la réflexion sur l'amélioration de la signalétique extérieure du bâtiment (enseigne, numérotation des portes...).

L'acquisition et le renouvellement d'outillages

En ce qui concerne le matériel et le renouvellement d'outillages, une enveloppe de 100 K€ est envisagée, et permettrait notamment de poursuivre le plan de renouvellement du petit matériel, d'acquérir de nouveaux outils nécessaires à l'entretien des nouveaux véhicules (hybrides, électriques), d'équiper les véhicules, ou encore de mettre à niveau les équipements individuels, conformément au nouveau règlement habillement.

A titre d'information, la réhabilitation de la toiture de l'atelier de Glisy et l'installation d'un réseau d'évacuation des gaz d'échappement est à l'étude au Département, propriétaire du bâtiment. Le coût serait ainsi supporté par le Département.

II. Les recettes d'investissement envisagées

² Le Conseil départemental finance 67.52% de la section de fonctionnement, contre 32.48% pour le SDIS.

Le résultat net prévisionnel d'investissement reporté s'élèverait à 283 261 €, permettant de financer les dépenses d'investissement en lieu et place des subventions versées par le Conseil Départemental et le SDIS.

Les autres recettes, composées du FCTVA et des amortissements, sont évaluées à 7 000 € pour le FCTVA et 180 000 € pour l'amortissement.

Conclusion

Le rapport d'orientation budgétaire du Garage départemental s'inscrit dans une logique d'optimisation et de réduction des coûts, sans modification des effectifs de référence. Cette optimisation passera par la prise en charge spécifique de certains investissements par le SDIS et le CD, et par une gestion maîtrisée des dépenses de réparation.

Après lecture faite du rapport par la Présidente de séance, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De prendre acte du rapport d'orientations budgétaires relatif au Budget Primitif du garage départemental présenté pour l'année 2025 et des débats intervenus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

La Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,



Christelle HIVER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres en visioconférence : 2
Nombre de membres avec procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour 0
Contre 0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_31_01_25D2
Objet :	Rapport d'orientations budgétaires 2025 du Garage départemental
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-31 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20250131-CA_31_01_25D2-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20250131-CA_31_01_25D2-DE-1-1_0.xml	text/xml	936 o
Document principal (Délibération) Nom original : D2 - ROB 2025 Garage Départemental.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20250131-CA_31_01_25D2-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	440.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 février 2025 à 13h55min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 février 2025 à 13h55min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 février 2025 à 13h55min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 février 2025 à 13h55min52s	Reçu par le MI le 2025-02-19